

## ARRETE MUNICIPAL n° A20240318-116

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze République Française

	Service	Affaires générales
	Туре	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire
tés publiques et pouvoirs de police - police municipale		
ufs		
mars 2024 do 14 h 00 à 18 h 00		

Matière6.1Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipaleObjetChasse aux œufsDateDimanche 31 mars 2024 de 14 h 00 à 18 h 00LieuParc du Château de la Diège, 19200 USSELDemandeurMadame Sarah ESTRADE, présidente d'Havana Sol

## Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 5 mars 2024 par Madame Sarah ESTRADE, présidente d'Havana Sol;

## Arrête,

Article 1: Madame Sarah ESTRADE, présidente d'Havana Sol est autorisée à ouvrir une buvette de 3ème catégorie le dimanche 31 mars 2024 de 14 h 00 à 18 h 00 au parc du Château de la Diège à USSEL.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Madame Sarah ESTRADE, présidente d'Havana Sol.

Fait à Ussel, le 18 mars 2024.

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze,

Christophe ARFEUILLÈRE

Certifié exécutoire suite à : Mise en ligne le : 1 9 MARS 2024

Notification le :